

La Farine du Méjean récompensée par le Ministère de l'agriculture

Début juillet 2019, le groupe CIVAM Farine du Méjean s'est vu remettre une "mention spéciale" pour leur démarche collective lors des Trophées de l'Agroécologie. Une belle reconnaissance pour l'investissement de ses adhérents en faveur du développement économique, social, patrimonial et environnemental sur le Causse Méjean.

Ce groupe lozérien, accompagné par la FRCIVAM Occitanie, est constitué d'agriculteurs, de meuniers, de boulangers et de consommateurs. Ensemble, ils ont structuré une filière meunerie locale autour du Moulin à vent de la Borie restauré par la commune de Hures la Parade. Aujourd'hui, une vingtaine de producteurs du Causse Méjean fournissent des céréales au meunier de la Borie. Lui-même assure la mouture et la vente de la farine sous la marque "Méjeanette" à une quinzaine de boulangers et à des particuliers.

Les CIVAM étaient à l'honneur lors de ces trophées 2018-2019. Le CIVAM du Chatelleraudais est le gagnant du grand prix de la démarche collective pour leurs expérimentations de cultures en association d'espèces. Un coup de projecteur sur les actions des groupes CIVAM dans la mise en oeuvre d'une transition agro-écologique.

Les trophées Késako ?

Les Trophées de l'agro-écologie distinguent « des démarches innovantes, individuelles ou collectives, exemplaires d'une agriculture à la fois productive et respectueuse de l'environnement et des femmes et des hommes qui la font vivre ».



Pour en savoir + :

Lisez l'article paru ici dans le "Bulletin de l'Agriculture Durable de moyenne montagne" n°5